

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1459

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Forissier, M. Juvin, M. Bazin, M. Vatin, M. Bony,
M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Descoeur, M. Dive, M. Rolland, M. Neuder, Mme Anthoine,
M. Boucard, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Louwagie, M. Portier, M. Le Fur
et Mme Genevard

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Aucune installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ne peut être installée hors de ces zones, ou en l'absence de telles zones dans le document stratégique de façade. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à donner aux zones maritimes et terrestres propices à l'implantation d'installation de production d'énergies renouvelables en mer à partir du vent une vraie valeur en les rendant nécessaire à l'implantation d'éoliennes en mer, et non plus indicatives.

C'est à ce prix que le débat public tendra vers une acceptabilité et non plus un simple "porter à connaissance".